



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT CINQUANTE-HUITIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
4 FÉVRIER 2022, À 15H00, TENUE À LA
SALLE DU CONSEIL DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Michel Donald Desbiens
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 15 h .



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-458-LV-2607

1. Adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2022;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 4 février 2022;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adoption du renouvellement de l'offre de service de la MRC d'Abitibi-Ouest, concernant les matières recyclables pour l'année 2022;
6. Avis de motion 2022-01 concernant le Règlement 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités;
7. Dépôt du Règlement 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités;
8. Divers;
 - 8.1. Demande d'aide financière pour le 25^e Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec;
 - 8.2. Contribution financière pour l'année 2022 pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île – Regroupement des propriétaires du lac Turgeon;
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2022

V-458-LV-2608

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 4 février 2022

V-458-LV-2609

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 4 février 2022 de la Localité de Villebois pour un montant total de 34 851,90 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 4 février 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

5. Adoption du renouvellement de l'offre de service de la MRC d'Abitibi-Ouest, concernant les matières recyclables pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a déposé une nouvelle offre de service pour le transport et le traitement des matières recyclables, effective le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'offre de service proposé.

V-458-LV-2610

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

D'ACCEPTER l'offre de service de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour le transport et le traitement des matières recyclables de la Localité de Villebois, au coût de 230 \$ la tonne;

QUE le tarif comprend le transbordement des matières au Centre de valorisation des matières résiduelles de l'Abitibi-Ouest (CVMR), le transport au centre de tri de Gatineau et les frais de traitement;

QUE tous frais additionnels applicables aux matières recyclables et non connues à ce jour, tels que redevances, taxes ou autres, viendront modifier le prix proposé à la tonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Avis de motion 2022-01 concernant le Règlement 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et les villes, il est donné à la présente séance par M. Michel Donald Desbiens, un avis de motion à l'effet qu'est déposé à la présente séance le projet de Règlement No. 184.1 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités pour adoption à une séance subséquente.

7. Dépôt du Règlement 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités

M. André Elliott dépose à la séance le projet de règlement No. 184.1 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités.

Comme la réunion est à huis clos, les citoyens seront avisés que des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation au bureau municipal et que dès son adoption, il sera diffusé sur le site internet de la Localité de Villebois.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

8. Divers

8.1. Demande d'aide financière pour le 25^e Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec a déposé une demande d'aide financière pour la présentation du 25^e Téléthon régional;

V-458-LV-2611

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ pour la présentation du 25^e Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec;

QUE cette somme soit même le code budgétaire 02 621 00 959 Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Contribution financière pour l'année 2022 pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île – Regroupement des propriétaires du lac Turgeon

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation budgétaire 2022, les membres du conseil ont accordé une contribution financière de 2 290 \$ pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île pour un total de 3.8166 km à 600 \$ du kilomètre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner cette décision.

V-458-LV-2612

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER au Regroupement des propriétaires du lac Turgeon une aide financière n'excédant pas la somme de 600 \$/km pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île pour un total de 3.8166 km;

DE DEMANDER au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de contribuer pour un montant égal à celui de la Localité;

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire 02-62100-974 pour l'année 2022.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

V-458-LV-2613

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 15 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale par intérim
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James